

Notre savant confrère, qui semble vouloir tourner contre le BULLETIN MEDICAL les traits de son dépit et de son humeur, en présence du nouvel échec qui attend le projet d'un Conseil central de Médecine, à Ottawa, sera-t-il encore longtemps avant de comprendre la leçon qui découle de cette rebuffade des promoteurs du bill centralisateur de Mr le Dr Roddick, devant le Parlement fédéral, avant même que les armes que l'on avait dirigées contre lui aient eu le temps de l'atteindre? Pourrait-il, en réalité, invoquer aucune autre raison, pour expliquer ce discrédit, que celles qui témoignent du vice original que nous n'avons cessé de dénoncer et qui n'échappe qu'à un petit nombre?

Comme nous l'avons plusieurs fois démontré, ce bill ne nous paraissait pas devoir être accepté surtout pour les raisons suivantes, que nous mettons de nouveau sous les yeux de nos lecteurs :

1^e Parce qu'il constituait un empiètement sur l'autonomie des provinces, en matière d'éducation : ce qui est l'un des priviléges les mieux reconnus par la constitution fédérale. 2^e Parce qu'il était de nature à provoquer des conflits nombreux, non seulement entre les bureaux provinciaux de médecine et ce bureau central, à pouvoirs quasi-illimités, mais même entre les deux principaux groupes de nationalités, qui ont, chacune, leurs idées, leurs aspirations et leurs méthodes au sujet de la haute éducation.

Maintenant, pour ce qui regarde l'appréciation que l'on pourrait faire des motifs de notre attitude ouverte sur cette question, nos lecteurs ne seront pas moins surpris que nous mêmes de voir cette attitude taxée d'être "toute locale et toute d'égoïsme"

En quoi, en effet, nous le demandons sincèrement à tous ceux que n'aveuglent pas les préjugés, en quoi le fait de lutter par tous les moyens légitimes, pour sauvegarder ce que nous considérons être essentiellement de l'autonomie garantie aux provinces, dans les questions de la haute éducation dont nous devrions nous montrer si jaloux, pour conserver, hors de toute atteinte, les prérogatives de notre Bureau provincial de Médecine, la prépondérance et les droits acquis de nos universités françaises en quoi, nous le répétons, une telle attitude peut-elle éveiller, dans l'esprit de quelques uns des nôtres, le soupçon d'un intérêt local ou d'un égoïsme droit?

Nous pourrions aller encore plus loin, puisque ce projet de centralisation, ou plutôt d'union législative, comme l'exprimait ouvertement devant